



peut on réviser un loyer qui remonte à 1978

Par **beneteau**, le **22/02/2008** à **12:48**

locataire depuis le 1 juillet 1978 avec un loyer de 550 f
la propriétaire nous a augmenter régulièrement toutes les années au mois de juillet mais avec des taux supérieurs a la normale
peut on remonter jusqu'à cette dâte pour evaluer le loyer actuel merci de votre réponse

mon contrat de location stipule due les loyers ne sont pas soumis à la loi de 1948
par ailleurs nous n'avons jamais eu d'autres contrats renouvelés pour réajustement de loyers
merci pour toutes vos reponses